



28 juin 2016

## Cardiologie et chirurgie cardiaque Partenariat public-privé préconisé

**(IVS).- Le Conseil d'Etat a pris connaissance du rapport d'Olivier Girardin qui présente plusieurs variantes de collaborations dans le domaine de la cardiologie et de la chirurgie cardiaque entre l'Hôpital du Valais et la Clinique de Valère. Selon l'expert, créer un partenariat public-privé se justifie. En parallèle, le Pr Yves Cottin du CHU de Dijon a émis plusieurs recommandations médicales. Sur la base de ces rapports, le Conseil d'Etat se prononce en faveur d'un partenariat public-privé entre l'Hôpital du Valais et la Clinique de Valère. Il invite les deux établissements à prendre position et à formuler des propositions.**

La cardiologie interventionnelle en milieu stationnaire ainsi que la chirurgie cardiaque sont centralisées sur le site de Sion de l'Hôpital du Valais depuis 1993. La Clinique de Valère offre quant à elle depuis 2007 des prestations de cardiologie interventionnelle en milieu ambulatoire.

Dans son rapport final d'avril 2015, la Commission d'enquête parlementaire sur le Réseau Santé Valais (CEP-RSV) demandait au Conseil d'Etat d'analyser sous l'angle financier la proposition de créer un centre public-privé de cardiologie et de chirurgie cardiaque en Valais. Le Conseil d'Etat a mandaté en août 2015 Olivier Girardin, spécialiste de la gestion hospitalière, pour mener à bien cette analyse. Parallèlement, le Pr Yves Cottin, du Service de cardiologie du Centre Hospitalier Universitaire de Dijon, a établi des recommandations médicales sur la prise en charge en cardiologie, notamment le regroupement de l'activité sur un seul site en Valais. Ce dernier avait déjà réalisé une première étude dans le cadre de la planification hospitalière 2015.

Les deux experts concluent qu'un regroupement de la cardiologie et de la chirurgie cardiaque dans un centre commun constituerait, sous certaines conditions, un atout pour le développement de ces disciplines en Valais dans un environnement national fortement concurrentiel. Il se justifie davantage par des arguments stratégiques que financiers. Un partenariat public-privé permettrait de répondre aux défis posés par l'évolution des prises en charge, des techniques médicales, des infrastructures et de la formation.

La réalisation d'un centre du coeur devrait néanmoins respecter certaines conditions, en particulier en termes de sécurité et de qualité. Ainsi, une gouvernance médicale et administrative unique est indispensable, de même que le maintien d'une collaboration avec un centre universitaire de référence.

Olivier Girardin présente plusieurs variantes de partenariat envisageables. Celles-ci devraient notamment être appréciées en fonction de leurs avantages et inconvénients en termes de gestion opérationnelle, de rémunérations des médecins et de filières de soins. L'expert Girardin souligne que le choix de la forme de partenariat devrait revenir aux acteurs sur le terrain. Le Conseil d'Etat demande ainsi à l'Hôpital du Valais et la Clinique de Valère de prendre position sur les rapports et de formuler des propositions dans le sens d'un partenariat public-privé d'ici au 30 novembre 2016.

**Les rapports des experts Olivier Girardin et Yves Cottin sont disponibles sur le site Internet de l'Etat du Valais ([www.vs.ch/sante](http://www.vs.ch/sante)).**

- **Esther Waeber-Kalbermatten, cheffe du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC), 079 248 07 80**
- **Olivier Girardin, Hpartner Sàrl, 079 429 84 20**